



# Communiqué de presse

Embargo: lundi, 24 août 2015, 11.00h

## Vitol et les droits humains

Berne/Lucerne, le 24 août 2015. –Vitol, la plus grande multinationale de Suisse, ne s'efforce pas assez d'assurer le respect des droits humains et des standards environnementaux internationalement reconnus dans son activité de négoce de charbon en Afrique du Sud. C'est ce que montre une analyse de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*. La question de savoir comment Vitol remplit son devoir de diligence n'est pas pu être éclaircie. La multinationale des matières premières donne très peu d'informations sur les conséquences de ses activités de négoce sur les droits humains et l'environnement. Pour que toutes les multinationales respectent leur devoir de diligence, *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* exigent des règles pour les multinationales suisses.

Dans la région de Limpopo, au Nord de l'Afrique du Sud, la mine de Vele sera renouvelée et agrandie. Dans la mine à ciel ouvert, l'extraction de charbon menace au moins 5650 emplois. L'exportateur exclusif du charbon extrait de la mine de Vele est la multinationale suisse Vitol. Le négociant de matières premières basé à Genève a aussi un contrat de livraison pour le projet minier de Makhado, dans la même région. A Makhado devraient être extraits, dès 2018, du coke et de la houille. Le village de Mudimeli sera entouré par les puits de la mine à ciel ouvert et le terril, ce qui aura un impact négatif sur l'agriculture et l'approvisionnement en eau de 3000 villageois. Les mines seront gérées par Coal of Africa (CoAL), une entreprise minière australienne active en Afrique du Sud.

### Craintes et pénalités

Au sein de la population, il y a une forte résistance contre les projets. C'est ce que montre le travail de la Bench Marks Foundation, un partenaire de *Pain pour le prochain* en Afrique du Sud, comme l'a déclaré son directeur, John Capel, lors d'une conférence de presse à Berne. Selon Capel, les riverains craignent surtout la pollution de l'eau. Il pointe notamment les conséquences sur la santé de la poussière de charbon qui résulte de l'extraction minière et les trajets des camions qui devraient passer chaque jour à proximité des villages. Pour la mine Vele, jusqu'à 800 passages de camions par jour sont prévus.

«L'agriculture et le tourisme sont aussi menacés. Des milliers d'emplois risquent de passer à la trappe, alors que la région de Limpopo est le potager et le grenier à blé d'Afrique du Sud», continue Capel.

Les craintes que l'extraction minière se fasse sans prendre assez de précautions ne tombent pas du ciel: en 2010, CoAL a été amendé pour avoir violé les conditions des licences d'eau de la mine de Vele. En tant qu'exportateur exclusif du charbon des mines de Vele et Makhado, Vitol doit assumer ses responsabilités pour éviter à l'avenir de telles violations. Cela pourrait aussi aider à calmer les craintes de la population.

### Des règles contraignantes pour tous au lieu d'accords volontaires.

*Action de Carême* et *Pain pour le prochain* exigent, avec 70 autres organisations, que le devoir de diligence en Suisse soit réglé dans la loi. «Il faut des règles qui obligent les multinationales suisses à traiter leurs affaires partout avec la précaution nécessaire. Les règles de l'initiative multinationales responsables vont contribuer à ce que les multinationales évitent de violer les droits humains et détruire l'environnement», a affirmé Lucrezia Meier-Schatz, présidente du Conseil de fondation d'*Action de Carême* et Conseillère nationale, lors d'une conférence de presse à Berne. Elle s'exprime aussi clairement contre les mesures volontaires: «Au bout du compte, les mesures volontaires signifient que les multinationales sont censées décider elles-mêmes quelle place elles accordent aux droits humains et à la protection de l'environnement.»

**Pain pour le prochain**  
Avenue du Grammont 9, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 614 77 17, [www.ppp.ch](http://www.ppp.ch)



**Action de Carême**  
Avenue du Grammont 7, CH-1007 Lausanne  
+41 (0)21 617 88 81, [actiondecareme.ch](http://actiondecareme.ch)

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

Aujourd'hui, l'économie travaille de façon globale. C'est pour cela que les multinationales ayant leur siège en Suisse doivent aussi assumer une responsabilité globale. L'analyse du comportement de Vitol en Afrique du Sud montre toute l'importance de cette responsabilité. Pour la première fois, le négociant et transformateur de matières premières basé à Genève est sous les feux de la rampe. Avec 254 milliards de francs, Vitol est la plus grande multinationale suisse en terme de chiffre d'affaires. Dans le négoce de charbon, il fait partie des cinq plus grands négociants au monde. Cela lui confère beaucoup de pouvoir par rapport aux mines où Vitol achète son charbon. Il est fondamental que Vitol et d'autres multinationales actives globalement prennent leur responsabilité au sérieux pour que leurs filiales et fournisseurs respectent les droits humains et l'environnement.

**Renseignements:** Yvan Maillard Ardent, responsable «Economie éthique», *Pain pour le prochain*, 079 489 38 24, [maillard@bfa-ppp.ch](mailto:maillard@bfa-ppp.ch)

**Pour plus d'informations:** [www.ppp.ch/vitol\\_fr](http://www.ppp.ch/vitol_fr) ou [www.actiondecareme.ch/vitol\\_fr](http://www.actiondecareme.ch/vitol_fr)

Isolda Agazzi, *Pain pour le prochain/Action de Carême*, [agazzi@bfa-ppp.ch](mailto:agazzi@bfa-ppp.ch), 079 502 21 85

**Photos:** [www.ppp.ch/photos](http://www.ppp.ch/photos)

Berne/Lucerne, le 24 août 2015